Les chauffeurs de la RATP rappelés au règlement pour discrimination contre les Roms

25/03/2014 à 20h51

La RATP a rappelé aux chauffeurs d'un centre de bus de banlieue parisienne qu'ils devaient accepter à bord tous les voyageurs sans discrimination, après la plainte d'un jeune Rom roumain, qui a donné lieu à une enquête du Défenseur des droits.

Cosmin, 23 ans, travaille pour l'association Les Enfants du Canal à Paris et habitait jusqu'à ces derniers jours dans un bidonville de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). Il a dit ne pas avoir été autorisé fin janvier à monter dans le bus 213 parce que, selon lui, il est tzigane. "*Les Roumains ils vont à pied, pas dans le bus*" lui aurait déclaré le chauffeur, selon la plainte contre X qu'il a déposée dans un commissariat parisien pour "*provocation à la discrimination raciale*" et consultée par l'AFP.

> *Lorsque Cosmin, accompagné de deux autres Roumains, a expliqué avoir un pass Navigo, le chauffeur lui aurait répliqué "je m'en fous, tu peux avoir deux passes Navigo, tu monteras pas dans mon bus" avant de traiter les Roumains de "chiens" selon cette plainte.*

Selon le jeune homme, qui explique vivre depuis une dizaine d'années en France et avoir porté plainte car il a "*confiance dans la justice.*"

(…) Le Figaro